Consulat Général DE FRANCE A AMSTERDAM POSTBUS 20018 1000 HA AMSTERDAM PAYS-BAS



雪: 0205306969 昌: 0205306961

@:admin-francais.amsterdam-fslt@diplomatie.gouv.fr

http://www.consulfrance-amsterdam.org



031559

M. ALIX GUILLARD CORNELIS TROOSTSTRAAT 35 III 1072 JB AMSTERDAM PAYS BAS

Objet : Votre identifiant et le mode d'emploi pour voter par internet aux élections législatives de 2012.

Monsieur,

Pour la première fois, vous allez pouvoir, comme plus d'un million de vos compatriotes inscrits sur les listes électorales à l'étranger, élire l'un des onze députés des Français établis hors de Français établis établis de Français établis de Français établis de Français établis de Français établis établis de Français établis de Français établis établis de Français établis établis de Français établis établis établis de Français établis établi

Lors de ces élections législatives, vous avez, également pour la première fois, la possibilité de voter par internet. Au premier tour comme au second tour, vous disposerez de 6 jours pour voter en ligne à partir du portail www.votezaletranger.gouv.fr:

- premier tour : du mercredi 23 mai 12h au mardi 29 mai 12h (heures de Paris),
- second tour : du mercredi 6 juin 12h au mardi 12 juin 12h (heures de Paris).

Pour voter, vous aurez besoin de :

1. Votre identifiant personnel et confidentiel.



Gratter pour découvrir votre identifiant

A conserver précieusement, il vous servira pour les deux tours.

2. Vos mots de passe personnels et confidentiels, un pour chaque tour du scrutin. Ils seront envoyés par courriel à tous ceux qui ont fourni leur adresse électronique.

ATTENTION: Si vous ne l'avez pas déjà fait, pour le premier tour vous avez jusqu'au 7 mai pour donner ou mettre à jour votre adresse électronique. Pour le second tour, vous avez jusqu'au 29 mai.

Comment faire? En vous connectant sur le site internet MonConsulat.fr ou en contactant directement votre consulat (coordonnées en haut à gauche).

Enfin, il est rappelé que vous avez la possibilité de choisir une autre modalité de vote : à l'urne le jour du scrutin, par procuration après en avoir fait la démarche auprès de votre consulat, ou encore par correspondance si vous en avez fait la demande avant le 1er mars 2012. Vous pouvez également changer de modalité de vote entre le premier et le second tour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

François SAINT-PAUL
Ministère des Affaires étrangères et européennes
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

VOTER PAR INTERNET - MODE D'EMPLOI

AGENDA





QUE FAUT-IL POUR VOTER?

Mon identifiant personnel

Un seul identifiant pour les deux tours, je le conserve précieusement.



Je le trouve dans le courrier 242

Je le reçois également par SMS* à partir du **11 mai 2012**

si j'ai fourni un numéro de téléphone mobile à mon consulat

2 Mes mots de passe

Un mot de passe pour chaque tour

mardi 29 mai

(12h - heure de Paris)

mardi 12 juin



Je le reçois par

courriel à partir du

16 mai 2012







Je le reçois par courriel à partir du **30 mai 2012**





Un outil est à votre disposition pour vérifier si votre ordinateur est configuré pour voter par internet de manière securisée. Connectez-vous sur www.votezaletranger.gouw.fr

COMMENT VOTER ET QUAND?

En me connectant sur **www.votezaletranger.gouv.fr** aux dates suivantes #



...je perds mon identifiant?

Vous ne pourrez pas voter par internet.

...je perds un de mes mots de passe ?

Connectez-vous sur www.votezaletranger.gouv.fr pour le récupérer.

ET SI...

...je rencontre un problème pour voter ?

Une assistance téléphonique et courriel est à votre disposition.
Vous trouverez leurs coordonnées sur www.votezaletranger.gouv.fr.

...je soupçonne une violation de mon identifiant et/ou de mes mots de passe ?

Vous alertez le Bureau de Vote Electronique (BVE) par courriel : bve.fae@diplomatie.gouv.fr.

...je souhaite avoir confirmation que mon vote a été pris en compte ?

Connectez-vous, après la clôture du scrutin, sur www.votezaletranger.gouv.fr.
Grâce à votre reçu de vote, vous pourrez vérifier que votre vote a bien été pris en compte.

